



Pour diffusion immédiate

COVID-19 : la Ville intervient pour protéger les pompiers

(Mont-Tremblant, le 20 mars 2020) – La Ville de Mont-Tremblant a pris la décision de ne plus affecter les pompiers premiers répondants sur les appels où les patients ont des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19. Ces interventions seront dorénavant uniquement réalisées par les ambulanciers. Ceux-ci sont formés et équipés pour répondre à ce type d'appels de manière sécuritaire, tant pour les patients que les intervenants.

Cette mesure réduira l'exposition au coronavirus pour nos pompiers et pompières afin d'assurer que ceux-ci soient disponibles et fonctionnels pour remplir leur mission première, soit la prévention et l'intervention en cas d'incendie ainsi que l'intervention en situation d'urgence comme une inondation ou un sauvetage.

Les interventions des premiers répondants sont maintenant uniquement réservées aux arrêts cardio-respiratoires, aux allergies graves et aux situations traumatiques majeures.

Informez-vous sur la situation de la COVID-19 en visitant la page Facebook de la Ville ou son site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/coronavirus.

–30–

Source : Service des communications et des relations publiques
Ville de Mont-Tremblant
Téléphone : 819-681-6432
Adresse courriel : fleonard@villedemont-tremblant.qc.ca
Site Internet : villedemont-tremblant.qc.ca